



Que doit contenir mon devis ?

Les professionnels du bâtiment RGE sont tenus d'établir un devis détaillé préalablement à l'exécution de travaux, ce devis est obligatoire et gratuit dès que le montant est supérieur à 150€. Ce devis travaux est un document contractuel qui se doit de respecter certaines obligations administratives.

MaPrimeRenov' - + **CEE** *Mentions obligatoires CEE en italiques-*

Les mentions administratives

ATTENTION : faire un devis par poste de travaux avec les travaux induits (ex : un pour l'isolation combles, un pour l'isolation du plancher, un pour les menuiseries, un pour le chauffage et un pour les radiateurs). Les postes ne bénéficiant pas d'aides et ayant une TVA autres que 5.5% doivent être sur des devis séparés.

Le(s) propriétaires

- Nom(s) & prénom(s), adresse du client,
- Adresse précise du lieu de l'exécution des travaux

Renseignements entreprises obligatoires:

- Nom, Raison sociale, Adresse, N° de téléphone, E-mail
- Statut et forme juridique, SIRET ou SIREN, RC ou RM
- Numéro individuel d'identification TVA
- Assureur et numéro de l'assurance souscrite au titre de leur activité (garantie décennale)
- Numéros de qualification RGE en cours de validité correspondants aux travaux (attention VMC)

Mentions obligatoires

- Référence de votre devis
- Date du devis (si réédité mise à jour),
- Validité de l'offre, durée, date,
- Modalités de paiement (montant de l'acompte ou pourcentage)

- En cas de sous-traitance, indiquer le SIRET et le RGE du sous-traitant, les travaux, les montants

CEE

- *Si valorisés par les entreprises, celles-ci doivent fournir le cadre de contribution*
- *Si non valorisés par l'entreprise les devis doivent contenir la mention suivante*

Le Maître d'Ouvrage valorise les travaux dans le cadre du dispositif des CEE, aussi en tant qu'entreprise réalisant les travaux, je m'engage à ne pas valoriser ces travaux dans le cadre du dispositif des CEE. Par ailleurs, je m'engage à compléter et signer sous 15 jours les attestations sur l'honneur relatives au dispositif des CEE fournies par le Maître d'Ouvrage.

- Gestion des déchets : estimation de la quantité totale de déchets générés sur le chantier et adresse de la déchetterie, préciser même si "zero dechet".

Devis (composition) :

- Valeur de la main d'œuvre globale du devis, séparée du prix des produits fournis
- Total HT et TTC, en précisant les taux de TVA applicables.

Les mentions techniques

Isolation parois opaques

1 Devis par poste de travaux:

- **Isolation murs par l'intérieur**
- **Isolation murs par l'extérieur**
- **Isolation combles perdus,**
- **Isolation rampants de combles aménagés**
- **Isolation planchers sur local non chauffé**
- *Date de la 1ère visite chez le client*
- *Marque + référence + certification ACERMI ou similaire*
- *Matériau utilisé (laine de bois, ouate de cellulose...)*
- Coefficient de résistance thermique (R),
- Épaisseur
- Surface traitée
- *Mise en place d'un pare-vapeur ou pas*
- Mode de fixation isolation (collée chevillée...)

Remplacement des parois vitrées

Préciser : " en remplacement d'un ancien simple vitrage "

- Nombre de fenêtres, portes-fenêtres, portes ext.
- Matériaux (Alu, PVC, bois)
- Coefficient de transmission thermique pour :
 - fenêtres et Portes-fenêtres (financées dans le volume chauffé)
 - $U_w \leq 1.3$ et $S_w \geq 0.3$
 - $U_w \leq 1.7$ et $S_w \geq 0.36$
 - Fenêtres de toit
 - $U_w \leq 1.5$ et $S_w \leq 0.36$
- Porte d'entrée $U_d \leq 1.7$ (non financée)
- Volets roulants intégrés $R \geq 0.22$ (non financés)

Systemes de chauffage

indiquer la surface de chauffe

Note de dimensionnement pour les systèmes de chauffage (Chaudière, PAC, poêle) SIRET et nom Entreprise redigé

Installation d'un poêle (bûches, granulés), insert à bois

- Marque et référence
- Certification : Label flamme verte 7 étoiles ou équivalent NF-EN 13240 ou 14785 ou 15250 ou 13229 ou 12815
- Puissance en KW
- Rendement énergétique $\geq 66\%$ bois et $\geq 80\%$ granules
- Émissions particules ($< 40\text{mg}/\text{Nm}^3$ bois - $20\text{mg}/\text{granules}$)
- Composés organiques gazeux (COG) (\leq à $120\text{mgC}/\text{Nm}^3$ bois et $60\text{mgC}/\text{Nm}^3$ granules)
- Émissions de monoxyde de carbone ($< 1500\text{mg}/\text{Nm}^3$ 0.12% bois et 300mg soit 0.02% granules)
- Emissions d'oxydes d'azote (Nox) $< 200\text{mg}/\text{Nm}^2$

Chauffage central

Préciser l'ancien système de chauffage (marque chaudière déposée - type d'énergie (charbon fioul gaz) ainsi que « autre qu'à condensation » si le cas.

Pompe à chaleur : air /eau, air/air , eau/eau, hybride

- Marque et référence,
- haute, moyenne, basse ou très basse température
- Puissance (Kw),
- Coefficient de performance (COP) saisonnier (SCOP)
- Efficacité énergétique saisonnière (ETAS $\geq 111\%$ HT et MT, $\geq 126\%$ BT)
- Nom du fluide, gaz
- Attestation manipulation fluide (Ets + SIRET)

Attention : pas de CEE pour les PAC utilisées pour ECS seulement, ni pour les PAC associées à une autre chaudière HPE

Chaudières : biomasse, granules bois, micro-cogénération

- Marque et référence, Combustible
- Certification : NF EN 303.5 ou label "Flamme verte" 7étoiles
- Puissance (KW),
- Rendement ...%
- Régulateur classe 5
- Chargement automatique : Silo de stockage à granules, litrage $\geq 225\text{l}$ ou Chargement Manuel (bois)

Eau chaude sanitaire

Chauffe-eau thermodynamique : (bien utiliser le terme chauffe-eau)

- Marque et référence
 - Coefficient de performance (COP)
 - Sur air extrait > 2.5 ou Autre installation > 2.4
 - Rendement énergétique ETAS en %
 - Profil de soutirage (L ou XL)
 - Type de gaz (nom)
- Chauffe-eau solaire Capteurs thermiques (SSC et CESI)
- Modèle et Marque référence
 - Certification (Solar Keymark , CSTBat)
 - Surface de capteur (nette et brute)
 - Fluide caloporteur (eau, eau glycolée, antigel...)
 - Volume ballon
 - Productivité supérieure ou égale à $600\text{ W}/\text{m}^2$

Autres postes de travaux:

Equipement de programmation et de régulation

- Sonde extérieure
 - Système de régulation : marque, référence, classe
 - Robinets thermostatiques : nombre, marque, référence.
- Calorifugeage des installations de distribution de chaleur ou production eau chaude sanitaire
- Matériau utilisé, épaisseur, classe 3.

Emetteur électrique à régulation électronique

- Modèle et Marque référence
- Certification
- Nombre
- Label NF électricité performance 3*œil

Ventilation Mécanique

- Marque et référence
- Simple flux :
 - Auto, hygro A ou B, VMI, VMR
 - basse consommation ou très basse consommation.
 - Puissance électrique absorbée pondérée du caisson de ventilation $\leq 15\text{ W-th-c}$
 - Classe énergétique caisson $\geq B$ pour hygro
- Double flux :
 - Efficacité énergétique de l'échangeur $\geq 85\%$, auto réglable ou modulé
 - Marque, référence et diamètres bouches, leurs débits (m^3/h), des entrées d'air
 - Classe énergétique caisson $\geq A$